



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM253058, N°161132) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 08/10/2021

Fait à Toulouse, le 1 Octobre 2021

Le Gérant

Bernard MAFFRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Modification du plan local d'urbanisme de la commune de FLORENTIN

Le public est informé que, par arrêté communal du 01/10/2021, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification N°2 du plan local d'urbanisme de la commune de FLORENTIN.

Monsieur Jean-Paul AGUTTES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier de la modification N°2 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique **durant 30 jours en mairie du lundi 25 octobre 2021 à 9h00 au mardi 23 novembre 2021 à 17h30**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h, le Mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 et le Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h ; ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de FLORENTIN:

- Le lundi 25 octobre 2021 de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi 29 octobre 2021 de 9h00 à 12h00,
- Le Lundi 8 novembre 2021 de 14h00 à 17h00,
- Le mercredi 17 novembre 2021 de 14h00 à 17h00,
- Le mardi 23 novembre 2021 de 14h00 à 17h30

Le dossier d'enquête publique, le présent avis et et la complétude des observations (reçues par voie postale, dématérialisée, ou inscrites sur les registres d'enquête publique) sont consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire-enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur AGUTTES Jean-Paul, Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de FLORENTIN et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à la mairie de FLORENTIN 7 place de la Mairie 81150 FLORENTIN.

Cet avis sera consultable en mairie et à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet jusqu'à la fin de l'enquête.

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.